



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures et des Transports
terrestres et aériens (MITTA)



Les routes du développement
AGEROUTE SÉNÉGAL.
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

Dossier d'Appel d'Offres International pour les travaux de construction du pont de Dimat y compris les voies de d'accès

(Cet avis annule et remplace l'avis d'appel d'offres publié dans le journal l'As du 06 janvier 2025)

N°D /1745 /A3

1. Cet Avis d'appel d'offres International fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de l'AGEROUTE paru dans le journal « l'AS » du 09 Décembre 2024.
2. L'Agence Des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal), agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens, comme Maître d'Ouvrage Délégué, a obtenu un financement du programme de conversion de la dette du royaume d'Espagne, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux de construction du pont de Dimat y compris les voies d'accès, en un (01) seul lot.
3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer les travaux cités ci-dessus.

Le délai d'exécution des travaux sera au maximum de **douze (12) mois**.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert uniquement aux entreprises sénégalaises et/ou espagnoles en application des dispositions de la Convention relative au Programme de Conversion de la Dette entre le Sénégal et l'Espagne en projets d'investissement publics et conformément aux dispositions de l'article 3 du Code des Marchés publics (décret 2022-2295 du 28 Décembre 2022).

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal

Rue David DIOP x Rue F, Fann Résidence

Tel : +221 33 869 07 51

Email : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; cthiam@ageroute.sn

L'Unité de Gestion du Programme de Conversion de la Dette Sénégal-Espagne : unite.de.gestion.sen@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8H00 à 17H00 à partir du **31 janvier 2025**.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Disposer des liquidités et/ou de facilités de crédit net de tout autre engagement contractuel et l'exclusion de tout paiement d'avance qui pourrait être fait dans le cadre du Marché, d'au moins 2 800 000 000 **de Francs CFA auprès d'une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget du Sénégal**. Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées.
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, pour des travaux de construction, de 17 000 000 000 de Francs CFA au moins au cours des 3 dernières années à partir de 2021 et ayant présenté une situation financière saine et positive. Dans le cas d'un groupement, les chiffres pour chacun des membres du groupement seront ajoutés pour déterminer si cette condition est remplie.
- Fournir les états financiers certifiés par un cabinet ou un expert-comptable agréé par l'ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2021 (2021, 2022 et 2023) ;
- avoir une expérience en tant qu'entreprise principale ou de sous-traitant pour la construction, **au cours des 5 dernières années à compter de 2020 (2020-2024), d'au moins deux (2) projets de pont de nature et de complexité similaires** (le linéaire minimum de 150 ml de portée) d'une valeur minimale chacune de **7 000 000 000 francs CFA**. Pour cette condition, les ouvrages mentionnés devraient être achevés à hauteur d'au moins 75%.
- L'évaluation de ces références sera basée sur des attestations fournies par les maîtres d'ouvrages. Ces attestations (original ou photocopie légalisée) porteront la signature du Maître d'Ouvrage et devront préciser :
 - l'intitulé du projet,
 - les principales caractéristiques,

- le montant des travaux,
- la période de réalisation,
- et toute information pertinente.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse de l'AGEROUTE mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de Cent Mille (100 000) Francs CFA par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies. Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré au siège de l'AGEROUTE sis à l'adresse indiquée ci-dessous à compter du **31 janvier 2025**.
8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la cellule de passation des marchés de l'AGEROUTE SENEGAL au plus tard le **18 mars 2025 à 10 heures 30 minutes GMT**.

Elles seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à la salle de réunion de l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessous le **18 mars 2025 à 10 heures 30 minutes GMT**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **quatre-vingt-dix millions (90 000 000) de Francs CFA**.

La garantie de soumission doit être valable 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres demeureront valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : **Agence des Travaux et de Gestion des Routes, sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence – Dakar –Téléphone : 33 869 07 51.**

Le Directeur Général de l'AGEROUTE

Mamadou NDAO